

# Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception

## Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

**Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (14265)**

## Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : %

## Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (14265)	Jury par défaut	Tous les candidats	14	77	57	53	14

## Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (14265)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	56	45	42	11	78,6 %
			Masculin	21	12	11	3	21,4 %
			<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>57</b>	<b>53</b>	<b>14</b>	<b>100 %</b>

## Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (14265)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	4	3	3	1	25 %
				AB	5	5	5	3	75 %
				<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>100 %</b>
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	2	2	2	0	
				AB	6	6	6	0	
				B	1	1	1	0	
				<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	6	6	6	0	0 %
				Sans mention	10	10	10	4	50 %
				AB	12	12	12	2	25 %
				B	5	5	5	2	25 %
				TB	1	1	1	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>100 %</b>
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	19	5	1	1	50 %
				AB	5	1	1	1	50 %
				TB	1	0	0	0	0 %
				<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100 %</b>

## Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (14265)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	39	39	39	9	64,3 %
			En réorientation	4	4	4	1	7,1 %
			Non scolarisés	11	3	3	1	7,1 %
			Scolarité étrangère	19	7	3	3	21,4 %
			Autres	4	4	4	0	0 %
			<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>57</b>	<b>53</b>	<b>14</b>	<b>100 %</b>

## Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée des Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges - Certificat de Spécialisation - Accueil-réception (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (14265)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

**Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité**

*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*



**Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité**

*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*

**Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité**

*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats scolaires en langues vivantes	bulletins et fiche avenir	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	expériences à l'étranger	activités et centres d'intérêt projet personnel	Très important
	compétences générales	bulletins et fiche avenir	Très important
	aptitude au travail collaboratif	bulletins et fiche avenir	Très important
Savoir-être	empathie	fiche avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour les activités de réceptionniste	projet personnel activités et centres d'intérêt	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	engagement	activités et centres d'intérêt	Complémentaire
	expériences professionnelles	activités et centres d'intérêt projet personnel	Complémentaire

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Ils ne sont pas pris en compte.

## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux réunie a pris en compte les éléments suivants :

1. La formation scolaire d'origine (cohérence du projet) : sur 20 points = 5, 10 ou 15 points, +5 si études supérieures en langues
2. Les capacités linguistiques : sur 50 points
3. Les compétences générales : sur 20 points
4. Les avis et appréciations générales du conseil de classe : sur 20 points
5. L'assiduité et le comportement : sur 20 points
6. La lettre de motivation : sur 30 points

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Un nombre important de dossiers manquent d'éléments, ce qui nuit à la qualité de la candidature.

Il est nécessaire de pouvoir débiter la formation dès le début d'année scolaire : toute arrivée tardive, même si elle est techniquement possible, nuit fortement aux apprentissages. Un stage intervient par ailleurs très tôt (fin septembre ou début octobre selon les années).

Un code vestimentaire propre à l'établissement est imposé aux étudiants, tout comme cela est pratiqué dans les entreprises de l'hôtellerie. Il faut bien intégrer cette donnée avant le début de la formation.

La lettre de motivation doit être adaptée au vœu et à son établissement. Toute lettre type "copiée collée" nuit à la qualité de la candidature.

Les expériences professionnelles en lien avec la filière demandée ne sont pas toujours bien développées.

Il est préférable d'avoir suivi l'enseignement d'au-moins deux langues vivantes pour candidater à la formation.

**Signature :**

Romain RAOUL,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée des  
Métiers - Hotelier et Restauration - Yvon Bourges